



Conseil municipal

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU 8 FÉVRIER 2024

OBJET : FINANCES

3) Métropole du Grand Paris
Soutien aux projets d'investissements des communes et
EPT - Acquisition de 10 véhicules électriques
Réhabilitation thermique du centre administratif Saint-
Just et de l'école de l'Orme au Chat - Financement

Accusé de réception en préfecture
094-219400413-20240208-DEL20240208_03-DE
Date de télétransmission : 14/02/2024
Date de réception préfecture : 14/02/2024

ETAT DE PRESENCE POINT 3

Nombre de membres composant le Conseil.....	49
Nombre de Conseillers en exercice.....	49
Présents.....	33
Absents représentés.....	12
Absents excusés.....	3
Absents non excusés.....	1

L'AN DEUX MILLE VINGT-QUATRE, LE HUIT FÉVRIER à DIX-NEUF HEURES TRENTE-HUIT, le Conseil Municipal de la Ville d'Ivry-sur-Seine s'est réuni en assemblée sous la présidence de Monsieur Philippe BOUYSSOU, Maire, à la suite de la convocation qui lui a été adressée le 2 février 2024 conformément à la procédure prévue par l'article L.2121-17 du code général des collectivités territoriales.

ETAT DE PRESENCE POINT 3

PRESENTS

M. BOUYSSOU, Maire

M. RHOUMA, Mme BERNARD, Mme OUDART, Mme KIROUANE, Mme FREIH BENGABOU, M. PECQUEUX, M. QUINET, M. SPIRO, Mme LERUCH, M. OURABAH-BERTOUT, M. BUCH, Mme CHOUAF, M. PRIEUR, M. MARCHAND, adjoints au Maire

Mme RAER, Mme PETER, Mme LE FRANC, Mme DORRA, Mme GILIS, Mme BLONDET, Mme LALANDE, Mme BOULKROUN, Mme MEDEVILLE, M. BOUILLAUD, M. AUBRY, M. BADI, M. HARDOUIN, M. MASTOURI, M. MRAIDI, M. FAVIER, M. FOURDRIGNIER, M. MALHEIRO, conseillers municipaux.

ABSENTS REPRESENTES

Mme BOUFALA, Conseillère municipale, représentée par Mme BLONDET,
M. DANSOKO, Conseiller municipal, représenté par M. BOUYSSOU,
M. GASSAMA, Adjoint au Maire, représenté par M. OURABAH-BERTOUT,
M. GUESMI, Conseiller municipal, représenté par M. MASTOURI,
Mme HALLAF-ISAMBERT, Conseillère municipale, représentée par M. PRIEUR,
M. SEBKHI, Conseiller municipal, représenté par M. MRAIDI,
Mme MEDDAS, Conseillère municipale, représentée par Mme CHOUAF,
Mme MISSLIN, Adjointe au Maire, représentée par M. PECQUEUX,
M. MOKRANI, Conseiller municipal, représenté par Mme PETER,
Mme OUABBAS, Conseillère municipale, représentée par M. BOUILLAUD,
Mme PIERON, Adjointe au Maire, représentée par M. SPIRO,
M. KHALED, Conseiller municipal, représenté par Mme LERUCH.

ABSENTS EXCUSES

Mme DIARRA, Conseillère municipale,
M. BAMBA, Conseiller municipal,
Mme MACALOU, Conseillère municipale.

ABSENTS NON EXCUSES

Mme KAAOUT, Conseillère municipale.

Lesquels forment la majorité des membre en exercice et peuvent valablement délibérer en exécution de l'article L.2121-17 du code général des collectivités territoriales.



FINANCES

3) Métropole du Grand Paris

Soutien aux projets d'investissements des communes et EPT - Acquisition de 10 véhicules électriques

Réhabilitation thermique du centre administratif Saint-Just et de l'école de l'Orme au Chat -
Financement

LE CONSEIL,

vu le code général des collectivités territoriales, notamment son article L.2121-29,

considérant que la Métropole du Grand Paris soutient des projets d'investissement portés par les communes par le versement de subventions,

considérant que la Ville a en conséquence, sollicité des financements auprès du Fonds d'Investissement Métropolitain (FIM), pour l'acquisition de 10 véhicules électriques ainsi que pour les réhabilitations thermiques du centre administratif Saint-Just et du groupe scolaire de l'Orme au Chat, pour des montants de dépenses respectifs de 1 387 618€ HT, de 1 976 475€ HT et de 3 099 070€ HT,

vu les décisions municipales des 21 juin 2023 et 5 juillet 2023 matérialisant ces demandes de financement auprès de la Métropole du Grand Paris,

considérant que le 5 décembre 2023, le bureau métropolitain a accordé des subventions pour ces trois projets pour des montants respectifs de 415 948€, 683 784€ et de 771 778€,

considérant qu'il convient, dans ces conditions, de signer les conventions qui fixent les engagements réciproques des parties et déterminent les conditions particulières d'utilisation, de versement et de contrôle des subventions attribuées,

vu les projets de convention, ci-annexés,

DELIBERE

Adopté à l'unanimité

ARTICLE 1 : APPROUVE les conventions de financement relatives à l'acquisition de 10 véhicules électriques ainsi qu'aux réhabilitations thermiques du centre administratif Saint-Just et du groupe scolaire de l'Orme au Chat, fixant les engagements réciproques des parties et déterminant les conditions particulières d'utilisation, de versement et de contrôle des subventions attribuées, et AUTORISE le Maire à les signer.

ARTICLE 2 : DIT que les recettes en résultant seront constatées au budget communal.

TRANSMIS EN PREFECTURE
LE
RECU EN PREFECTURE
LE
PUBLIE PAR VOIE D'AFFICHAGE
LE 14/02/2024